



DATE DE PUBLICATION : 14 OCTOBRE 2024

RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
LE DIRECTEUR RÉGIONAL

Délégation de signature donnée par le directeur régional de l'Île-de-France
à la directrice départementale et son adjointe du Val d'Oise

Vu la délégation de signature donnée par Monsieur Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l'Économie et du Réseau, au Directeur régional de l'Île-de-France, Monsieur Alain GERBIER, le 14 octobre 2024 ;

Délégation permanente est donnée à Madame Daphné SALON-MICHEL, directrice départementale du Val d'Oise (Succursale de Cergy-Pontoise) et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Martine NARBONNE, adjointe à la directrice départementale du Val d'Oise, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la succursale de Cergy-Pontoise et des bureaux d'accueil et d'information d'Argenteuil et Beaumont sur Oise qui lui sont rattachés.

Madame Daphné SALON-MICHEL reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Cergy-Pontoise, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Martine NARBONNE reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence de la succursale de Cergy-Pontoise, à l'exception des groupes relevant de la délégation du Pôle de compétence.

Madame Daphné SALON-MICHEL peut subdéléguer sa signature aux responsables de service de la succursale de Cergy-Pontoise et à leurs adjoints.

Fait à Paris-La Défense, le 14 octobre 2024

Alain GERBIER